



## Chômage technique et intérim

Par **bibi509**, le **10/03/2020** à **14:24**

Bonjour,

Nous sommes une agence de travail temporaire et déléguons des intérimaires chez nos clients (EU).

À ce jour, il y'a de fortes baisses d'activités liées au CORONAVIRUS, nos clients limitent donc l'activité des intérimaires délégués.

Pouvez-vous m'indiquer la procédure à suivre pour mettre les intérimaires en chômage technique ?

Qui doit rémunérer les intérimaires durant le chômage technique ? Comment calculer le montant de l'allocation chômage des intérimaires en chômage technique ? L'entreprise utilisatrice doit elle nous fournir un document relatif à la baisse d'activité ?

Merci par avance de votre retour.

Bien cordialement.

Par **AlainD67**, le **10/03/2020** à **15:16**

Bonjour,

Pouvez vous préciser les motifs de recours à l'intérim? Si c'est pour accroissement d'activité ce

n'est ps compatible avec du chomage partiel.

Par **bibi509**, le **10/03/2020** à **15:25**

Bonjour,

Des intérimaires sous contrat avec un cas de recours ATA et REMPLACEMENT.

Bien cordialement,